

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dormoyère sur Helpe
Douriers
Felleries
Flamont-Waudraiches
Fourmies
Ramaucsis
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur-Helpe
Sémeries
Semoisies
Taisnières-en-Thierache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Carnières
Etrœuxgrt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussières sur Sambre
Eclabes
Hautmont
Lumont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecles

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecles
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Pisches
Robersart

Canton de Soire le Château

Aibes
Beauneux
Béréilles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousoie
Dimechaux
Dimont
Écclies
Hestrud
Lez-Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Soire le Château
Soinnnes

Canton de Trélon

Anor
Baives
Eppe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Walters en Fagne
Wignehies
Willies

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-mer et des Collectivités
Territoriales**
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Objet : Transfert Police/Gendarmerie de la zone de Fourmies – Effectif affecté

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Ministre,

Vous avez décidé une réorganisation des forces de sécurité de notre bassin de vie en transférant l'actuelle zone de police de Fourmies à la gendarmerie nationale, ce qui va entraîner la fermeture du commissariat de police local. En effet, selon Monsieur le Préfet Jean-Michel BERARD : « Fourmies se trouve actuellement dans une situation marginale et géographiquement isolée qui ne permet pas un mode opérationnel homogène ».

Or, si je peux comprendre l'analyse et écouter les propositions, je reste sceptique quant à la hauteur de ces dernières. Je trouve notamment peu acceptables les effectifs envisagés, à savoir Monsieur le Ministre, le remplacement des 54 policiers actuels par 23 gendarmes venant s'ajouter aux 7 déjà présents! Ce signifie que nous allons passer de 61 personnes aujourd'hui à 30 demain, soit un taux de substitution de 2 pour 1.

Je ne comprends pas que les besoins identifiés en termes de service, de prévention, de protection et d'intervention rapide ne soient ainsi que partiellement pris en considération, notamment vis à vis des spécificités d'un territoire à la fois urbain avec la ville de Fourmies et rural avec de petites et moyennes communes.

Je souhaite par ma démarche, Monsieur le Ministre, que vous puissiez rendre un nouvel arbitrage en augmentant de manière significative le nombre de gendarmes affectés en remplacement des 54 policiers. Ce serait un message fort adressé à nos populations.

J'ajoute, pour votre parfaite information, que cette nouvelle organisation va poser pendant quelques années un réel problème d'accueil et d'hébergement. En effet, en attendant la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie, il faudra trouver des logements pour les familles des gendarmes, éclatant de ce fait leur regroupement et leur efficacité.

Je vous remercie par avance pour votre bienveillante compréhension et votre soutien à mon attente qui est aussi celle d'un territoire inquiet.

En attendant de vous lire ou de vous rencontrer, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
🌐 www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP